

Instruction d'utilisation

Chaudières à gaz DTG L100 - S100 - A100 - B100 - H100 - S200 - M200

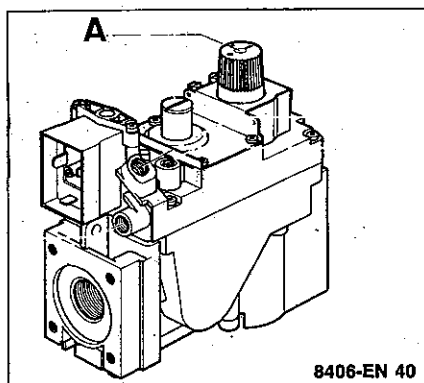
- Vérifiez que votre chaudière est bien équipée pour fonctionner au gaz distribué (voir étiquette à l'intérieur de la porte).
- Les opérations nécessaires pour passer d'un gaz à un autre doivent être effectuées par votre installateur.

Mise en service

- Ouvrir la porte de la chaudière en appuyant sur le bouton de commande situé à droite du tableau de commande **8**.
- Ouvrir le robinet de barrage gaz.
- Placer l'interrupteur Marche/Arrêt **9** sur position Marche **I**.

Le type de bloc de régulation **13** de votre chaudière est indiqué par l'étiquette qui est collée dessus.

Bloc type 953.65.258



A. Bouton de commande

Allumage de la veilleuse

- Placer le bouton de commande **A** du bloc de régulation sur le repère ***** et appuyer à fond dessus.
- Lorsque la veilleuse s'allume, maintenir le bouton enfoncé 10 à 15 secondes (vérifier par le viseur de flamme **15**).
- Relâcher le bouton du bloc.

Allumage du brûleur principal

- Placer l'interrupteur Eté/Hiver **11** sur position «Hiver» *****.
- Régler les thermostats **5**, régulation **7**, de façon à ce qu'il se produise une demande de chaleur.
- Placer le bouton de commande **A** du bloc sur *****.
- Le brûleur principal **16** s'allume.

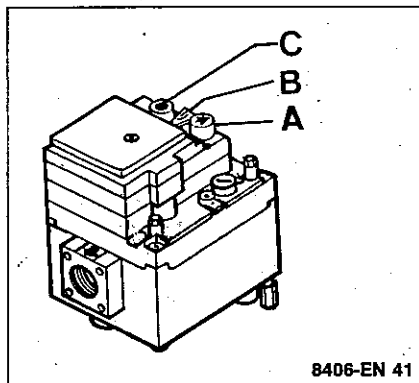
Position veilleuse

Pour ne laisser que la veilleuse allumée, ramener le bouton de commande **A** du bloc de régulation sur position *****.

Extinction

Ramener le bouton **A** du bloc de régulation **13** sur la position **●**. Le brûleur principal et la veilleuse s'éteignent. On ne peut rallumer la veilleuse que 30 secondes après.

Bloc type 953.65.363 et 953.65.362



A. Bouton poussoir d'allumage position veilleuse
B. Bouton poussoir d'allumage du brûleur principal
C. Bouton poussoir d'extinction

Allumage de la veilleuse

- Appuyer à fond sur le bouton **A**.
- Lorsque la veilleuse s'allume, maintenir le bouton enfoncé 10 à 15 secondes, (vérifier par le viseur de flamme **15**).
- Relâcher le bouton.

Allumage du brûleur principal

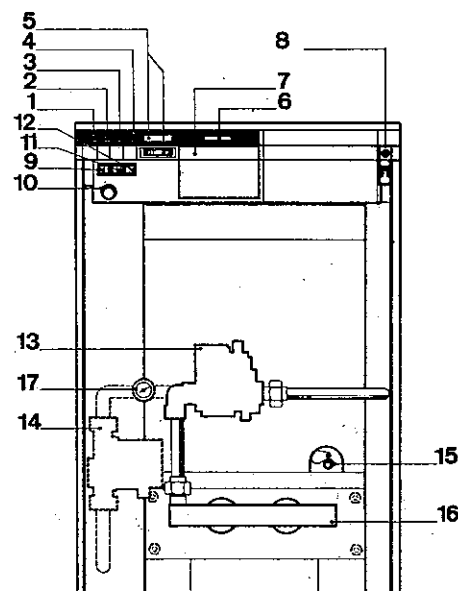
- Placer l'interrupteur Eté/Hiver **11** sur position «Hiver» *****.
- Régler les thermostats **5**, régulation **7**, de façon à ce qu'il se produise une demande de chaleur.
- Pousser vers la gauche le bouton transversal **B**.
- Le brûleur principal **16** s'allume.

Position veilleuse

Pour ne laisser que la veilleuse allumée, appuyer sur le bouton **A** marqué *****, le bouton transversal **B** est désengagé.

Extinction

Appuyer sur le bouton **C** marqué **●**. Le brûleur et la veilleuse s'éteignent. On ne peut rallumer la veilleuse que 30 secondes après.



8407-EN 17

- 1 Voyant «Marche»
- 2 Voyant «Hiver»
- 3 Voyant «Eté»
- 4 Voyant «Test»
- 5 Thermostat
- 6 Thermomètre
- 7 Emplacement régulation SV-Matic
- 8 Bouton d'ouverture de la porte
- 9 Interrupteur général Marche/Arrêt
- 11 Interrupteur Eté/Hiver
- 12 Interrupteur Test
- 13 Bloc de régulation gaz
- 14 Circulateur (DTG L - H - B 100 uniquement)
- 15 Viseur de flamme
- 16 Ligne gaz
- 17 Manomètre (DTG L - H - B uniquement)

RÉGULATION

Pour assurer un fonctionnement confortable et économique, votre chaudière sera avantageusement équipée d'une régulation Auer-Matic. Voir la notice spécifique livrée avec la régulation.

NIVEAU DE PERFORMANCE

Chaudière type DTG	S103	S104	S105	S106	S107	S108	S204	S205	S206	S207	S208	S209
Niveau de performance	A500	A500	B500	B500	B500	B500	B500	B500	B500	B500	B500	B500

ENTRETIEN

L'entretien et le nettoyage de la chaudière doivent être effectués obligatoirement une fois par an. Pour cela, demandez un abonnement de maintenance à un installateur qualifié. Au cas où celui-ci ne pourrait l'assurer, la société à laquelle DE DIETRICH a confié le Service Après-Vente peut vous proposer un contrat de garantie donnant la garantie totale. Le ramonage du conduit de fumée et du pot de purge attenant, doit être effectué au moins une fois par an, durant les opérations d'entretien de la chaudière.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE CONTRE LE GEL

En cas d'arrêt du chauffage en hiver, entraînant des risques de gel (résidence secondaire par exemple), nous recommandons d'utiliser un antigel bien dosé pour éviter la congélation de l'eau de chauffage. A défaut, vidanger entièrement l'installation (consultez votre installateur).

EN CAS DE DÉRANGEMENT

Vérifications à faire avant d'appeler votre installateur :

- **La veilleuse est allumée, mais le brûleur ne fonctionne pas :**
 - Vérifiez les réglages du thermostat de chaudière **5**, du thermostat d'ambiance et de la régulation SV-Matic **7**.
- **Le brûleur ne fonctionne pas et la veilleuse est éteinte :**
 - Il peut s'agir d'une coupure du thermostat de sécurité par surchauffe accidentelle. Pour redémarrer la chaudière, refaire les opérations de mise en route. Appelez néanmoins votre installateur qui remédiera à la cause de la surchauffe.
- **Le brûleur fonctionne, mais les radiateurs sont froids :**
 - Purger les radiateurs et faire un appoint d'eau neuve,
 - Vérifiez le bon fonctionnement de l'accélérateur **14**,
 - S'il est souvent nécessaire de remettre de l'eau dans l'installation, appelez votre installateur
- Vérifier que l'interrupteur de tests **12** est sur la position «normal»

Lorsque vous signalez un défaut à votre installateur, indiquez-lui :

- Le type de la chaudière,
- L'année de fabrication,
- Le N° de série,
- Le type de gaz utilisé.

Ces indications se trouvent sur la plaquette signalétique collée à l'intérieur de la porte de la chaudière.

GARANTIE

Vous venez d'acquérir un appareil DE DIETRICH et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée. Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que notre produit gardera d'autant plus ses qualités premières qu'il sera vérifié et entretenu périodiquement. Votre installateur et tout le réseau DE DIETRICH restent, bien entendu, à votre disposition.

Conditions de garantie

Nos appareils sont garantis contre tous vices de matière ou défaut intrinsèque de fonctionnement à partir de la date d'achat de l'appareil par l'utilisateur. La date d'achat doit être certifiée par le bon de garantie portant le cachet à date de l'installateur.

Notre responsabilité en qualité de constructeur ne saurait être engagée au titre de l'installation des appareils, la charge de cette dernière ne nous incombe pas. Il en résulte notamment que nous ne saurions être tenus pour responsables des dégâts matériels ou des accidents de personne, consécutifs à une installation non conforme :

- aux dispositions légales et réglementaires telle que par exemple, l'absence de raccordement à une prise de terre,
- aux dispositions régissant le domaine des installations telles que, par exemple, les règles de l'art, les D.U.T., les accords intersyndicaux, etc...

Notre garantie consiste en l'échange ou la réparation en usine de toutes les pièces reconnues défectueuses par nos services à l'exclusion de tous frais de main-d'œuvre, de déplacement ou de transport.

La garantie ne s'applique pas au remplacement ou la réparation qui résulterait d'une usure normale, d'une négligence, d'intervention de tiers non qualifiés, de défaut de surveillance ou d'entretien, d'une alimentation électrique non conforme ou l'utilisation d'un combustible non approprié.

Les sous-ensembles, tels que moteurs, pompes, vannes électriques, etc... ne sont garantis que s'ils n'ont jamais été démontés.

Les dispositions qui précèdent du présent certificat ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause.



DIVISION EQUIPEMENTS THERMIQUES

Place Clemenceau

67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS

S.A. au capital de 166 825 000 F

Téléphone 88 80 27 00

R.C. Strasbourg B 548 500 594

Cachet de l'installateur :